

**Volet BI**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Déposé / Reçu le**Réservé
au
Moniteur
belge***26074995*****04 JUIN 2026**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de BruxellesN° d'entreprise : **0402 847 829**

Nom

(en entier) : **Cercle Royal Gaulois Artistique et Littéraire**

(en abrégé) :

Forme légale : **ASBL**Adresse complète du siège : **Rue de la Loi, 5 à 1000 Bruxelles****Objet de l'acte : Modifications du conseil d'administration et Délégation de pouvoirs et de signature.**

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2026

Cessations :

Olivier René A. THEUNISSEN, domicilié, Champ de la Vallée, 18, 1380 Ohain - Belgique
en tant que Administrateur.Baudouin Stéphane J DECHARNEUX, domicilié, Rue de Bruxelles, 101, 1470 GENAPPE - Belgique
en tant que Administrateur.Patrick HANNOT, domicilié, Drève des Marronniers, 22, 1410 WATERLOO - Belgique
en tant que Administrateur.Arnaud Johan D JANSEN, domicilié, Avenue Louise, 251 Bte 10, 1050 BRUXELLES - Belgique
en tant que Administrateur.Philippe François J RAXHON, domicilié, Rue Arthur Hardy, 87, 1300 LIMAL - Belgique
en tant que Administrateur.Philippe Godefroid M Chevalier de WOUTERS d'OPLINTER, domicilié, Val des Bécasses, 8, 1150
BRUXELLES en tant que Administrateur.

Nominations :

Maxime Gaétan E BERSOU, domicilié, Carrer de la Penyaparda, 23, 03730 JAVEA - Espagne
en tant que Administrateur.Serge Léon A CHRISTIANE, domicilié, Jozef Nellenslaan, 13, KNOKE-HEIST - Belgique
en tant que Administrateur.Francesco DI LODOVICO, domicilié, Rue de Linthout, 105, 1200 BRUXELLES - Belgique
en tant que Administrateur.Christopher Marc GERARD, Rue Washington, 168, 1050 BRUXELLES - Belgique
en tant que Administrateur.Theodoros KOUTROUBAS, domicilié, Avenue Winston Churchill, 198, 1180 BRUXELLES - Belgique
en tant que Vice-Président.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Frédéric Paul J MOMMAERTS, domicilié, Rue Baron de Castro, 52, 1040 BRUXELLES - Belgique
en tant que Administrateur.

Christian Julien F VAN DORPE, domicilié, Avenue de Tervueren, 110/b7, 1040 BRUXELLES - Belgique
en tant que Administrateur.

Désormais le Conseil d'Administration se compose comme suit :

ALTENLOH Jean-Philippe, Administrateur
BALASKAS Ioannis, Administrateur
BERSOU Maxime, Administrateur
BOCHON Anthony, Administrateur
BOIS d'ENGHIEN Charles, Administrateur
CHARIOT Constantin, Administrateur
CHRISTIANE Serge, Administrateur
DEBRUS Alexandre, Administrateur
DI LODOVICO, Administrateur
FLEURIER Philippe, Administrateur
GERARD Christopher, Administrateur
KOUTROUBAS Theodoros, Administrateur
LE GRELLE Arnaud, Administrateur
MOMMAERTS Frédéric, Administrateur
SCHMIDT Per-Martin, Administrateur
VAN DORPE Christian, Administrateur
VRYGHEM Jérôme, Administrateur

Délégations de pouvoirs et de signature sociale approuvées par le conseil d'administration lors de sa
séance du 12 mai 2026.

En application de l'article 9, §3 des statuts, le conseil d'administration confirme la délégation de la
gestion journalière de l'Association au comité de direction composé de MM. Anthony Bochon, président,
Jean-Philippe Altenloh, vice-président, Theodoros Koutroubas, vice-président,
Charles Bois d'Engghien, secrétaire général, et Philippe Fleurier trésorier général, agissant collégalement.
Le comité peut en outre engager l'Association pour tout investissement ou toute dépense non récurrente
jusqu'à 10.000 €. Il en fera rapport au conseil d'administration. De plus, le comité de direction peut prendre
toutes décisions urgentes dans l'intervalle des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration désigne M. Philippe Fleurier, administrateur, en qualité de trésorier. Le conseil
d'administration confirme M. Olivier Sermeus de Pauw dans ses fonctions de directeur général, responsable
de la bonne marche et de la gestion courante du Cercle; il est notamment chargé de l'exécution des
décisions du conseil d'administration et du comité de direction.

En application de l'article 9, §4 des statuts, le conseil d'administration établit comme suit les délégations
de pouvoirs et de signature sociale avec effet au 12 mai 2026 :

1. Tous actes engageant l'association seront valablement signés par deux administrateurs, étant entendu
qu'un des deux administrateurs doit être membre du comité de direction.
2. Les actes de gestion journalière seront valablement signés par deux administrateurs membres du comité
de direction ou par l'un d'entre eux ou le trésorier-adjoint avec le directeur général.
3. Tous pouvoirs pour ouvrir et/ou clôturer tous comptes en banque, réaliser toutes opérations sur lesdits
comptes, notamment effectuer tous paiements et procéder à tous placements, ainsi que d'accorder des
pouvoirs spéciaux relatifs à l'exécution des transferts bancaires sont conférés à MM. Anthony Bochon,
Philippe Fleurier et/ou Olivier Sermeus de Pauw, précités, agissant conjointement à deux.

La présente délégation de pouvoirs annule toutes les délégations antérieures ayant le même objet.